

COFIDES L'AUDIT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 50 320 EUROS
SIEGE SOCIAL : 9 RUE JACQUARD - TOUR MATY - 25000 BESANCON
443 160 817 RCS BESANCON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
EN DATE DU 3 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 3 février,
À 9 heures,

Les associés de la Société COFIDES L'AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 50 320 euros, divisé en 1 258 parts de 40 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- La **Société Avenia Groupe**, représentée par Madame Anne-Céline CARTIER, Monsieur Pierre-Luc SŒUR et Monsieur Samuel CHAVEY, Cogérants, Titulaire de 1 256 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Anne-Céline CARTIER**, Titulaire d'1 part sociale en pleine propriété,
- **Et Monsieur Pierre-Luc SŒUR**, Titulaire d'1 part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Luc SŒUR, Cogérant associé.

Monsieur Samuel CHAVEY, Cogérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

(...)

PARTIE EXTRAORDINAIRE

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(...)

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale qui devient, à compter du 1^{er} janvier 2026 : AVENIA AUDIT.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 – DÉNOMINATION

*"La Société prend la dénomination de : **AVENIA AUDIT.**"*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Gérance et les associés présents.

<p style="text-align: center;">Madame Anne-Céline CARTIER</p> <p style="text-align: center;">Signé par :  500E3AD5EF614BE...</p>	<p style="text-align: center;">Monsieur Pierre-Luc SŒUR</p> <p style="text-align: center;">Signé par :  C26B378BBFC947C...</p>
--	---

Société Avenia Groupe

Représentée par Madame Anne-
Céline CARTIER, Cogérante


Signé par :

500E3AD5EF614BE...

Représentée par Monsieur
Pierre-Luc SŒUR, Cogérant


Signé par :

C26B378BBFC947C...

Représentée par Monsieur
Samuel CHAVEY, Cogérant

Signé par :

2925A258F7CD449...

Monsieur Samuel CHAVEY

Signé par :

2925A258F7CD449...